

Sécurité routière : les cyclistes sont-ils les mauvais élèves ?



L'affiche qui irrite Roule & Co. L'association aurait préféré que la mairie fasse campagne avec des slogans incitant les automobilistes à respecter les vélos ("La route, c'est aussi pour les cyclistes") et les Annéciens à rouler à bicyclette ("Merci d'avoir pris votre vélo aujourd'hui"). Photo Le DL/M.R.

L'INFO EN +

CE QUI EST PERMIS (QUAND MÊME) AUX VÉLOS

- **Rouler sur les trottoirs.** C'est possible jusqu'à l'âge de 8 ans et lorsqu'ils sont aménagés en zones mixtes vélos-piétons.
- **Prendre une rue en sens interdit.** C'est possible si un contre-sens cyclable est aménagé : il est matérialisé par un vélo dessiné sur la chaussée. C'est le cas dans de nombreuses rues d'Annecy (mais attention : pas toutes).
- **Griller un feu rouge.** C'est possible pour tourner à droite, mais pas partout. Un petit panneau triangulaire sur le feu signale cette autorisation.
- **Rouler sur un passage piéton.** Oui, s'il coupe une voie cyclable. Ailleurs, il faut mettre pied à terre.

Avec le retour des beaux jours, les vélos reviennent en ville, accompagnés d'une campagne de prévention qui leur est destinée. Celle-là même qui avait suscité la discorde l'an passé entre la mairie et l'association Roule & Co.

Vous avez peut-être vu ces affiches qui déclarent que « le code de la route, c'est aussi pour les cyclistes. » L'adverbe "aussi" est souligné, comme pour suggérer qu'à bicyclette, on s'assoit sur la règle commune aussi facilement que sur sa selle.

L'association de promotion du vélo en ville a aussitôt réagi. « Totalement clivante, donnant une image négative des cyclistes, cette campagne ne fait que conforter les automobilistes dans leur comportement peu respectueux envers les cyclistes sur la route » critique Roule & Co.

Son président, Nicolas Cailleux, regrette « de voir

refleurir ce message qui est agressif et n'incite pas à considérer le vélo comme un vrai moyen de transport. »

« En vélo, on se fait griller la priorité en permanence »

Pour lui, la raison d'être de cette campagne est d'abord la circulation des vélos sur les trottoirs. Or, si elle est une plaie pour les piétons, cette infraction au code s'explique la plupart du temps par les difficultés qu'ont les usagers en vélo à circuler en sécurité.

« S'ils prennent les trottoirs, c'est parce qu'ils ont peur d'être sur la route, à cause des voitures qui ne les respectent pas : en vélo, on se fait griller la priorité en permanence » assure Nicolas Cailleux.

Les exemples de ces incivilités au volant ne manquent pas. Il y a les automobilistes qui se garent en double-file sur les bandes cyclables, pour aller faire leur marché ou

acheter leur pizza. Ceux qui tournent à droite sans regarder et coupent la route aux vélos qui passent, ceux qui ouvrent leur portière sans vérifier leur gauche. Sans parler des ronds-points, sur lesquels « les vélos sont totalement invisibles ».

Nicolas Cailleux estime aussi que certains aménagements cyclables, installés jus-

tement sur les trottoirs, entretiennent une ambiguïté : « Ils donnent l'impression aux cyclistes qu'ils y sont à leur place. »

Roule & Co a écrit au maire d'Annecy. « Nous souhaitons que ces affiches contre-productives soient rapidement retirées et que la mairie s'engage plutôt dans une campagne de communication posi-

tive envers les cyclistes, qui puisse donner envie d'utiliser ce mode de transport » souligne l'association.

Avec sans doute un peu de candeur militante, elle parait sur un cercle vertueux : plus il y aura de vélos en ville, plus les conducteurs seront attentifs, les cyclistes en sécurité donc respectueux des règles

Des campagnes pour rappeler les règles et prévenir les accidents

Il y a ceux qui roulent sur les trottoirs, ceux qui slaloment entre les promeneurs sur les passages cloutés ou dans les rues piétonnes, ceux qui se prennent pour Fangio au guidon.

Face aux incivilités constatées chez les cyclistes, la mairie a mené deux campagnes de prévention aux prin-

temps 2015 et 2016, avec un double objectif : leur rappeler les règles et prévenir les accidents.

« Même s'il a, ou croit avoir, la priorité sur un automobiliste, le cycliste reste un usager fragile en cas de collision » avait notamment rappelé, l'an passé, le Dr Mercier-Guyon, président

départemental de la Prévention routière. En soulignant que les assureurs étaient moins enclins qu'avant à faire systématiquement porter la responsabilité d'un accident sur l'automobiliste, lorsque le cycliste avait pris des risques.

Muriel ROTTI

M.